

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Section Saint-Denis Plaine Commune

Bourse du Travail – 11, rue Génin – 93200 Saint-Denis

ldhsaintdenis93@ldh-france.org - 06 41 47 77 54

Soutien aux maires convoqués devant le tribunal administratif

pour avoir pris des arrêtés « anti-mise à la rue »

La section Saint-Denis Plaine Commune de la Ligue des droits de l'Homme assure de son plein soutien les maires des villes de Stains, La Courneuve, Saint-Denis, Villetaneuse, Aubervilliers, ainsi que Bondy, à la veille de l'audience du tribunal administratif de Montreuil consacrée à la demande de suspension des arrêtés « anti-mise à la rue » pris par eux, présentée par le préfet de Seine-Saint-Denis.

En choisissant de prendre ces arrêtés qui conditionnent les expulsions locatives à l'existence d'une solution de logement pérenne et accompagnée, ils ont voulu rendre effectif le droit au logement consacré par la loi.

Plutôt que d'employer les moyens de l'administration à contester ces décisions, les pouvoirs publics dans leur ensemble et notamment le préfet, à qui incombe une obligation de reloger les personnes expulsées, devraient assumer leur mission au titre du service public du logement et dégager les financements nécessaires au développement de solutions d'hébergement et de logement, notoirement insuffisantes dans les communes de Seine-Saint-Denis.

Saint-Denis, le 5 septembre 2017